

Réunion des Directeurs N°7
Jeudi 26 Novembre 2020

Ordre du jour :

- 1. Tour de table et échanges sur la situation de chaque club :
 - o Date de réouverture
 - o Point sur l'état des réservations en voile scolaire au printemps 2021
 - o Difficultés particulières
 - o
 - 2. Fichier des écoles participantes à l'opération Virtual regatta sur le Vendée Globe
 - 3. Point de déconfinement suite aux annonces gouvernementales
 - 4. Formations de formateurs CQP/Formations continues : Le nouveau calendrier 2021
 - 5. Informations CESE
 - 6. Questions diverses
-

Présent : Yves Satin (PNSG) – Yvon Furet (CDV22) – Pierre Le Boucher (CDV22) – Ronan Le Goff (PN Sud Goelo) – Sébastien Bresson (CN Erquy) – Christophe Laurence (SNSQP) — Hervé Nivet (CN Port-Blanc) – Julien Rolland (BNIG), Yann Marquer (EV Merdrignac) Thibaut Charlet (CN Lancieux) ; Antoine Le Ralec (CN Frehel) Philippe Le Menn (CN Perros) Jean Louis (CN Plestin)

Excusés : Gildas Le Stum (Plouer Rance), Cédrick Hamon (CNPVA)

1./ Tour de table et échanges sur la situation de chaque club

PN Sud Goelo : réouverture mercredi prochain pour les jeunes et une réouverture plus tôt en février envisagée.

BNIG : Les bateaux sont hivernés, reprise uniquement dès samedi avec les sportifs et reprise plus tôt avec les sportifs en février

Scolaire : Beaucoup d'incertitudes car la base fonctionne énormément avec l'hébergement, des groupes qui demandent à décaler...

SNSQP : Public Adultes donc fermeture, reprise habituelle début mars, à voir au sein du club si reprise plus tôt. Problématique de déshiverner plus tôt les bateaux de propriétaires en 2021, supports de la voile loisir. Ateliers thématiques de l'hiver peut-être en visio.

CN Erquy : Les bateaux sont hivernés, reprise possible éventuellement sur kayak char à voile, reprise plus tôt en 2021 à envisager.

CN Plestin : Les bateaux ne sont pas désarmés, reprise mercredi jusqu'au 19 décembre, reprise plus tôt en 2021.

Comité Départemental de Voile

Maison des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

EV Merdrignac : Pas d'activité en cette période de l'année, le plan d'eau n'est pas utilisable, il s'agit d'un plan d'eau privé.

Reprise plus tôt en 2021, début mars au lieu d'avril car beaucoup de demandes au printemps.

CN Fréhel : Les bateaux sont hivernés, reprise en char à voile dès samedi..

Navigation possible sur des bateaux qui sont en test au club.

Reprise vers le 15 janvier

Activité du moment : Entretien de matériel, formation des jeunes

Scolaires : pas de nouvelles écoles mais les habitués reviennent sur le printemps 2021

CN Penvenan : les bateaux sont hivernés, pas de reprise en décembre. Réouverture possible plus tôt vers mi-février. Printemps bien rempli en scolaire.

CN Perros : reprise section voile au collège en décembre et redémarrage en mars 2021 pour le reste des activités.

CN Lancieux : Chômage partiel pour les salariés dès l'annonce du confinement. Reprise pour samedi éventuellement, les bateaux ne sont pas hivernés.

Scolaire : travail avec hébergement et l'organisme « cap monde » donc bcp d'incertitudes sur les classes transplantées en 2021.

**UNE INSTRUCTION DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
VALIDE LA VOILE SCOLAIRE PENDANT LE CONFINEMENT**

Une instruction du ministère chargé des Sports confirme la possibilité de suivre les cours de voile scolaire durant ce deuxième confinement. Cette décision lève définitivement le doute créé par la lecture erronée, par certains rectorats, du décret gouvernemental du 29 octobre dernier interdisant toute pratique nautique. Un nouveau document administratif, en date du 17 novembre indique désormais « noir sur blanc » que les cours de voile scolaires sont bien autorisés, comme les activités périscolaires. La FFVoile avait constaté que, dans certains territoires, des acteurs départementaux ou régionaux interdisaient la pratique de la voile scolaire ou celle de sportifs listés en s'appuyant, par erreur, sur l'article 46 du décret qui prévoit l'interdiction des activités nautiques et de plaisance. Dans ce contexte, la FFVoile a multiplié les échanges avec les autorités compétentes (ministères, rectorats, préfetures maritimes, préfetures départementales...) pour faire respecter les dérogations accordées aux établissements de plein air dont les bases de voile et permettre à tous ses clubs de pouvoir poursuivre leurs activités en voile scolaire.

ETVD : Le délai de demandes de participations des écoles a été allongé. Il n'y a pas eu autant d'inscriptions en 2 jours comme par le passé. Nous avons atteint les 80 classes.

17 centres nautiques pour les accueillir. Une réunion est prévue le 10 décembre pour travailler sur les répartitions. Les infos seront envoyées aux clubs prochainement.

Comité Départemental de Voile

Maison des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

2./ Fichier des écoles participantes à l'opération Virtual regata sur le Vendée Globe

Virtual Régata et Vendée globe

59 classes en Côtes d'Armor qui suivent le Vendée Globe via Virtual Régata

Fichier joint au compte rendu, possibilité de contacter les écoles pour un suivi ou un projet voile de la part des clubs.

3./ Point déconfinement suite aux annonces gouvernementales

Dès la connaissance des annonces, prévues ce même jour au moment de la réunion, nous adresserons un bilan sur les annonces gouvernementales nous concernant.

A consulter : la fiche sur les aides possibles de l'Etat et les conditions requises.

Vous trouverez de plus amples explications sur le site de l'Urssaf : <https://mesures-covid19.urssaf.fr/>

Sur le Site du CDV22, une page dédiée à la réglementation et aux aides COVID 19 dans le cadre du confinement actuel est [disponible ici](#)

Comité Départemental de Voile

Maison des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor

	Montant	Pour qui ?	Conditions
Fonds de solidarité	Jusqu'à 10000€	Toutes les associations et entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement Les associations et entreprises de moins de 50 salariés restées ouvertes, relevant des secteurs S1 et S1 bis les plus affectés par la crise (dont le secteur du sport)	Sans condition Chiffre d'affaires en baisse de 50% au moins par rapport à 2019
	Jusqu'à 1500€	Les associations et entreprises de moins de 50 salariés restées ouvertes, ne relevant pas des secteurs S1 et S1 bis	Chiffre d'affaires en baisse de 50% au moins par rapport à 2019
Exonération de charges	Cotisations sociales patronales (Plafond d'aides de 800000€)	Toutes les associations et entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement	Sans condition
		Les associations et entreprises de moins de 250 salariés restées ouvertes, relevant des secteurs S1 et S1 bis les plus affectés par la crise (dont le secteur du sport)	Chiffre d'affaires en baisse de 50% au moins par rapport à 2019
		Clubs sportifs professionnels de moins de 250 salariés impactés par les mesures de restriction d'accueil du public	Sans condition
Activité partielle	70% du salaire brut	Indemnisation par l'Etat et l'UNEDIC sans reste à charge dans la limite de 4,5 SMIC pour tous les salariés placés en activité partielle	Conditions de recours à l'activité partielle
Loyer	Possibilité d'1 mois au moins supprimé	En accord avec le bailleur Pour le mois de novembre 2020 en priorité Toutes les associations et entreprises de moins de 5000 salariés fermées administrativement	Crédit d'impôt au bénéfice du bailleur équivalent à : - 50% de la somme économisée par le locataire comptant moins de 250 salariés - 30% de la somme économisée par le locataire comptant de 250 à 5 000 salariés
Prêts directs de l'État	Jusqu'à 10000€	Les associations et entreprises de moins de 10 salariés qui ne trouvent pas de solutions de financement	Sans condition
	Jusqu'à 50000€	Les associations et entreprises qui emploient entre 10 et 49 salariés qui ne trouvent pas de solutions de financement	Sans condition
Prêts garantis par l'État	Reconduction du dispositif jusqu'au 30 juin 2021, L'amortissement du Prêt garanti par l'État pourra être étalé entre 1 et 5 années supplémentaires avec des taux pour les PME compris entre 1% et 2,5%, garantie de l'État comprise, Toutes les entreprises qui le souhaitent pourront demander un nouveau différé de remboursement d'un an, soit deux années au total de différé.		
Soutien ANS aux associations	Fonds global 15 millions €	Reconduction de l'enveloppe en 2021 Soutien aux associations sportives les plus fragilisées (aides d'urgence, aides ponctuelles à l'emploi...)	Sur étude de dossier
Compensation billetterie	Fonds global 110 millions € Plafond / bénéficiaire 5 millions €	Compensation d'une partie des pertes de recettes billetterie/restauration liées aux mesures sanitaires de jauges et huis-clos dans les enceintes sportives sur la période juillet-décembre 2020 Organisateurs de manifestations sportives dont l'équilibre économique est particulièrement impacté	Travail en cours
Pass Sport	Fonds global 100 millions €	Aide à la prise des licences en 2021	Travail en cours

**4./ Formations de formateurs CQP/
Formations continues : Le nouveau calendrier 2021**

FORMATION DE FORMATEURS FFVoile - Ligue Bretagne de Voile	
	FORMATEUR RÉGIONAL
ACCÈS	<ul style="list-style-type: none"> Licencié FFVoile, avec un diplôme d'encadrement (niveau CQP IV ou MF au minimum) Expérience d'au moins trois saisons d'encadrement Connaissance et maîtrise des démarches d'enseignement et des outils de la FFVoile.
FORMATION INITIALE	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Formation initiale de 24h (3,5 jours) Organisme de formation Ligue Bretagne de Voile Durée de validité de la qualification initiale : 4 ans</p> <p><i>2 sessions organisées par an : mars et novembre Dates et fiches d'inscription sur www.voile-bretagne.bzh</i></p>
MAINTIEN EN FONCTION	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Formation continue de 12h (2 jours) Organisme de formation Ligue Bretagne de Voile Durée de validité : 4 ans</p> <p><i>2 sessions organisées par an : mars et novembre Dates et fiches d'inscription sur www.voile-bretagne.bzh</i></p> <p>Participer à une formation continue d'au minimum deux jours tous les quatre ans</p>

	FORMATEUR NATIONAL
ACCÈS	Licencié FFVoile, avec une qualification de formateur régional. La formation initiale est accessible après avis de la Ligue.
FORMATION INITIALE	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Formation initiale de 24h (3,5 jours) Organisme de formation Fédération Française de Voile Durée de validité de la qualification initiale : 4 ans</p> <p><i>4-5 sessions organisées par an : janvier, février, novembre, décembre Toutes les infos sur www.ensvn.sports.gouv.fr</i></p>
MAINTIEN EN FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> Participer à une action de formation CQP IV au rythme minimum d'une action tous les deux ans ; Participer au colloque annuel régional formation Participer aux séquences de formations continues organisées par la Ligue au rythme minimum de deux jours tous les deux ans OU organisées par le pôle emploi-formation de la FFV <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Formation continue de 14h (2 jours) Organisme de formation Ligue Bretagne de Voile Durée de validité : 2 ans</p> <p><i>3 sessions organisées par an : janvier, février et décembre Dates et fiches d'inscription sur www.voile-bretagne.bzh</i></p> <p style="text-align: center;">OU</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Formation de 24h (3,5 jours) Organisme de formation Fédération Française de Voile Durée de validité : 4 ans</p> <p><i>4-5 sessions organisées par an : janvier, février, novembre, décembre Toutes les infos sur www.ensvn.sports.gouv.fr</i></p>

> Les formations continues proposées par la Ligue Bretagne de Voile mettent l'accent sur les échanges et retours d'expérience entre formateurs, traitent d'un thème lié de la formation CQP IV et présentent les évolutions (réglementaires, outils...).

La réglementation des Organismes de Formations évolue, une étude est en cours au niveau de la Fédération afin de savoir si elle peut être certifiée Qualiopi au niveau national et permettre aux clubs d'assurer les formations. Ceci afin d'éviter aux clubs des démarches administratives qui entraînent également un coût de certification de 4000 à 5000€

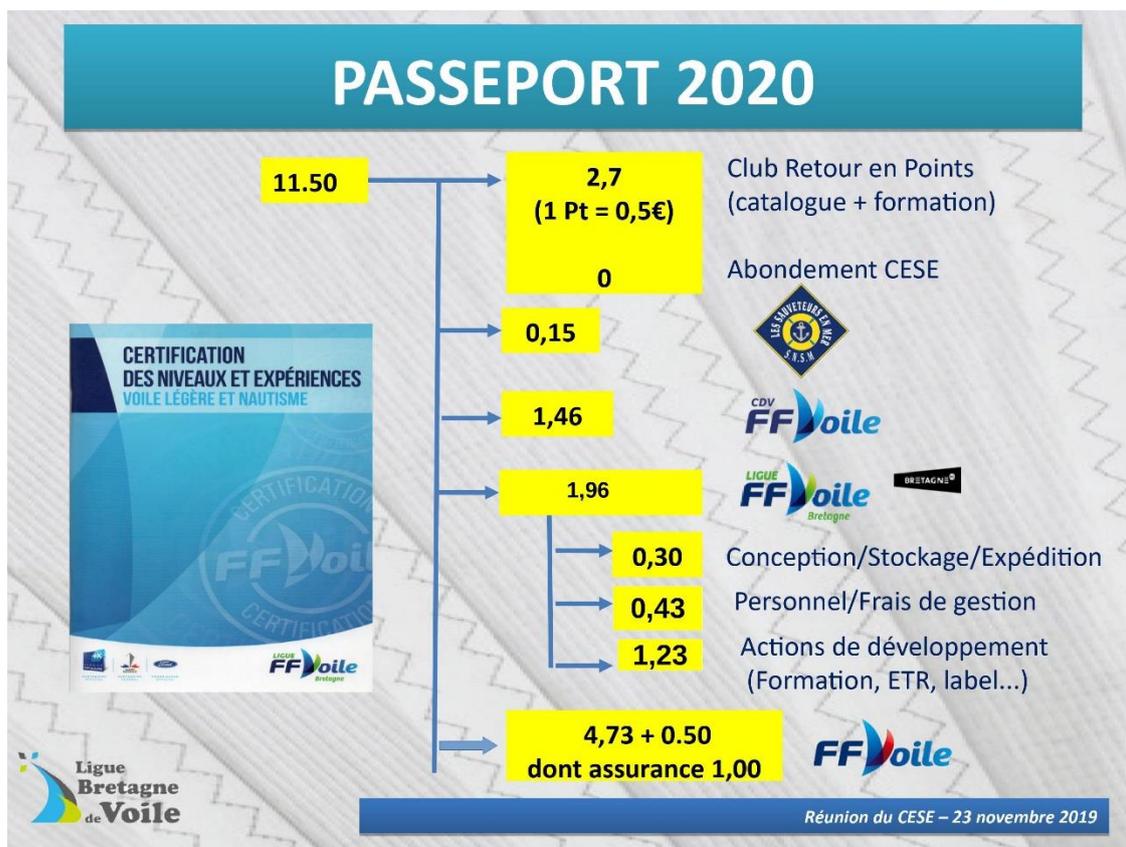
Annulations de la plupart des formations sur le mois de novembre, Seule la formation Moteur 1^{er} Niveau à été maintenue à l'INB, les formations du printemps sont toujours d'actualité, vous pouvez les consulter sur le site : <https://www.formation-cdv22.com>

INFOS :

La FFV a mis en place des webinaires pour les directeurs, différents thèmes à consulter dans votre espace club.

5. Informations CESE

La réunion CESE pour la répartition du montant passeport 11.50€ (11€ en 2019)



Comité Départemental de Voile

Maison des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Retour idem aux clubs en 2020 : 2.70€ (montant X 5 l'an passé)
Retour 0.15 SNSM
Retour 1.46€ au CDV (1.14€ l'an passé)
Retour 1.96€ ligue idem l'an passé
Retour 4.73€ + 0.50€ ffv

Vote en ligne du Budget par les Clubs EFV jusqu'au 26/11

Budget de 50 000€ CESE, projet d'expérimentation Formation ou développement, pas de fonctionnement

Dans le cadre du CESE voile Bretagne, **un appel à projet d'actions** pourra être mené chaque année au bénéfice des EFVoile du territoire, membres de droit du CESE. Ce programme d'actions est complémentaire des actions « traditionnelles » déjà menées par le CESE. Il est financé sur un budget dédié du CESE rediscuté chaque année avec les EFvoile et validé par le Cercle Stratégique.

Il suffit de remplir une fiche d'action, disponible en téléchargement sur le site CESE voile bretagne.
Le CDV peut également vous accompagner dans la conduite et la rédaction d'une fiche projet
<https://www.cese-voile-bretagne.bzh>

Questions Diverses

Question afdas : report des crédits sur 2021, une demande a été faite par le cdv et la ligue, pour le moment rien de prévu au niveau de l'afdas
Possibilité de mener des actions collectives pour financer directement l'organisme de formation et rendre ainsi la formation gratuite.

Colloque sportif : colloque envisagé en février sur une demi-journée pour échanger sur les projets sportifs.
Travail en cours et présentation lors de la commission sportive du 09 décembre

Prochaine Réunion : En janvier

Comité Départemental de Voile

Maison des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com